

Crédits provisoires

au clair. Le président du Conseil du Trésor n'est pas pour s'accaparer la plus grande partie de la journée en répondant à toutes les interventions sans que cela compte comme un discours d'un député libéral. Et les députés libéraux non plus. Si le président du Conseil du Trésor parle, c'est un discours qui doit...

Le président: A l'ordre. J'espère aussi que le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles écoutera la présidence. J'ai expliqué cela et j'ai fait connaître la procédure que j'entends suivre.

Des voix: Bravo!

Le président: Le président du Conseil du Trésor a la parole.

M. Chrétien: Eh bien, il a la parole. Si la parole m'est donnée, je répondrai.

Le président: J'aimerais que le ministre regarde la présidence, non l'opposition, et qu'il s'adresse à la présidence.

M. Chrétien: Merci, monsieur le président. Je suis un peu trop poli. C'est pour cela que j'ai hésité. J'aimerais répondre à un certain nombre des questions qu'on a soulevées. Naturellement, je ne puis répondre à toutes. J'aimerais, par exemple, faire remarquer au député de Winnipeg-Sud, qui a déclaré que nous avons négligé certaines de nos priorités...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nord-Centre.

M. Chrétien: Sud-Centre?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nord-Centre.

M. Chrétien: C'est bon, Nord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nord-Centre.

M. Chrétien: Eh bien, M. Knowles, c'est bon?

Des voix: Règlement!

[Français]

M. Chrétien: Au cours de la période de restrictions que nous traversons présentement, nous avons décidé il est vrai de ne pas appliquer aux allocations familiales l'indexation automatique en fonction du coût de la vie. Mais si l'honorable député, au lieu de dire des généralités comme il le fait, avait pensé à examiner les statistiques, il se rendrait compte que les allocations familiales ont été triplées au cours des trois dernières années, et que nous sommes partis, par exemple, d'un budget pour les allocations familiales de 616 millions de dollars en 1969 et qu'en 1975-1976 nous étions rendus à 2 milliards 7 millions de dollars. Cela veut dire que dans le domaine de la sécurité sociale au Canada, le gouvernement a toujours manifesté un intérêt considérable, à tel point que maintenant nous affectons 35 p. 100 des dépenses du gouvernement à la santé ou au bien-être. Si l'on compare les chiffres, en 1961 on constate que le niveau des dépenses dans ce domaine-là n'était que de 26,8 p. 100.

L'honorable député de Grenville-Carleton (M. Baker) qui est le leader à la Chambre pour le parti de l'opposition a soulevé certains points. Il a fait une référence à une statistique tantôt par exemple à l'effet que nous constatons dans le Livre bleu une augmentation de nos dépenses de 20,3 p. 100 relativement aux salaires. Toutefois, je tiens à lui faire remarquer qu'il a laissé supposer que nous n'avions pas l'intention de vivre dans le cadre des directives que nous avons émises depuis l'établissement du pro-

gramme des contrôles le 14 octobre 1975. Je l'ai dit à la Chambre, mais l'honorable député a jugé bon de l'ignorer.

Mais cette année, monsieur le président, 130,000 fonctionnaires renouvellent leur convention collective avec le gouvernement fédéral. A la fin de février, nous avons déjà signé des contrats avec plus de 80,000 de ces 130,000 fonctionnaires, et nous avons signé les contrats de tous ces fonctionnaires dans le cadre des directives émises le 14 octobre. Et si le député se sert des 20,3 p. 100, cela tient compte de certains facteurs, mais quant au salaire, nous avons toujours été à l'intérieur des limites, seulement, s'il y a eu, par rapport à l'an dernier, une augmentation du nombre des fonctionnaires, il faut tenir compte aussi des promotions naturelles à l'intérieur d'un organisme. Je ne peux rien faire contre cela. Ce doit être que nos fonctionnaires, car ils sont bien traités, vivent de plus en plus longtemps, touchent leur pension pendant de plus en plus d'années, et cela est inclus dans le coût de la Fonction publique.

On ne peut pas dire que c'est au profit des fonctionnaires qui sont actuellement en place quand nous consacrons de l'argent au mieux-être des fonctionnaires qui sont à la retraite.

L'honorable leader parlementaire du Nouveau parti démocratique tantôt...

● (1620)

[Traduction]

Il a parlé de la hausse des dépenses de l'État. Évidemment, il y a eu une forte hausse dans le cas de certains ministères.

M. Orlikow: De tous les ministères.

M. Chrétien: Oui, mais je veux préciser que depuis que je suis président du Conseil du Trésor, nous avons révisé ces deux dernières années les hausses survenues en 1971, 1972 et 1973 qui étaient d'environ 24 p. 100 avec comme résultat qu'elles ont été ramenées à 4 et 5 p. 100 pour les deux dernières années.

Une voix: Dites-nous ce que vous avez fait quand vous étiez ministre des Affaires indiennes.

M. Chrétien: Nous avons augmenté les dépenses lorsque j'étais aux Affaires indiennes et je n'ai pas honte de le dire. J'ai effectivement dépensé beaucoup d'argent lorsque j'étais ministre des Affaires indiennes, mais nous faisons face à une situation très difficile. Pour la première fois dans notre histoire notre pays a versé de l'argent aux Indiens pour qu'ils puissent s'organiser. Nous avons donné de l'argent à leurs associations pour qu'elles puissent me faire la vie dure et faire connaître leurs problèmes. Quand je suis devenu ministre, seulement quelques Indiens fréquentaient l'université. Cette année, je pense qu'il y en aura 3,000 dans les différentes universités du pays. Monsieur l'Orateur, j'ai été très heureux de leur fournir cette aide. Je n'en ai pas honte car je crois que maintenant les Indiens ont gagné davantage de respectabilité au Canada et le député ne fait rien pour cela.

M. Yewchuk: Monsieur le président, avant d'entamer mon discours je pourrais peut-être dire au ministre, étant donné qu'il a demandé à son collègue des Finances de venir écouter une partie du débat, et que de ce côté-ci de la Chambre nous voulons faire certaines observations concernant le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, il serait peut-être souhaitable que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social soit ici aussi. Il